



# Droit de succession conjoint survivant dans le cadre communauté

Par **Mountain**, le **22/01/2014** à **13:46**

Je suis mariée sous le régime de la communauté réduite aux acquêts. Mon conjoint a un enfant d'une précédente union.

Quels sont mes droits en cas de décès de mon conjoint? Son fils peut-il être bénéficiaire d'une assurance vie dépassant la moitié de ses biens propres, quel sera mon droit par rapport au logement principal, comment se fera le partage des biens communs?

Le conjoint survivant peut-il faire appel si il ne reçoit pas un quart de la succession par rapport à un enfant d'une autre union. Le quart à cette succession est-il un droit ou mon conjoint a-t-il le pouvoir d'en fixer le montant.

Sujet: droit de succession, protection du conjoint survivant en présence d'un enfant d'une autre union.

Faut-il faire une donation au dernier vivant?